

De la naissance à 6 ans **CONSULTATIONS**

Vous pouvez joindre l'équipe de PMI

Le service de Protection Maternelle et Infantile
se met à votre disposition



ou vous renseigner auprès du service de PMI
Pôle Solidarités humaines
7 allées Mortarieu - BP 783
82013 Montauban cedex
Tel. : 05 63 21 42 85

Communication cd82 - photo DR - Juin 2021

Pôle Solidarités humaines



Consultation de prévention :

Les professionnels de santé de la petite enfance (médecins, infirmières ou puéricultrices) accueillent les parents et les enfants. Ils répondent en toute confidentialité aux multiples questions que vous vous posez.

Consultation de puériculture

- Soutien à l'allaitement maternel.
- Conseils diététiques.
- Surveillance de la croissance.
- Conseils pour les soins des bébés et hygiène de vie.
- Suivi de l'éveil et de l'épanouissement de l'enfant.

Art. L 2112-2 du Code de Santé Publique :
"le service de PMI doit organiser des consultations en faveur des enfants de moins de 6 ans".

Examen médical de l'enfant

- Examen clinique.
- Évaluation du développement staturo-pondéral.
- Surveillance du développement psychomoteur.
- Conseils pour la santé et le bien-être de l'enfant.
- Vaccinations.
- Diagnostic, orientation et aide à la prise en charge des déficits ou troubles du développement de l'enfant.

Avec l'accord des familles en lien avec :

- Les professionnels de santé.
- Les services sociaux.
- Les lieux d'accueil petite enfance.